



**Région  
de Nyon**

TOURISME

# **Rapport de gestion sur l'utilisation de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires pour l'année 2023**

Mai 2024 (annule et remplace la version d'avril 2024)



# Rappel des dispositions réglementaires

Les communes membres de la Région de Nyon perçoivent une contribution dite « taxe régionale de séjour » sur les nuitées des hôtes de passage ou en séjour, ainsi qu'une taxe sur les résidences secondaires auprès des propriétaires de ces dernières.

Conformément au règlement de la taxe régionale de séjour, elles reversent périodiquement à la Région de Nyon 85% du produit de la taxe, le solde est affecté aux frais de perception, d'administration et de contrôle ainsi qu'à la réalisation de projets touristiques communaux.

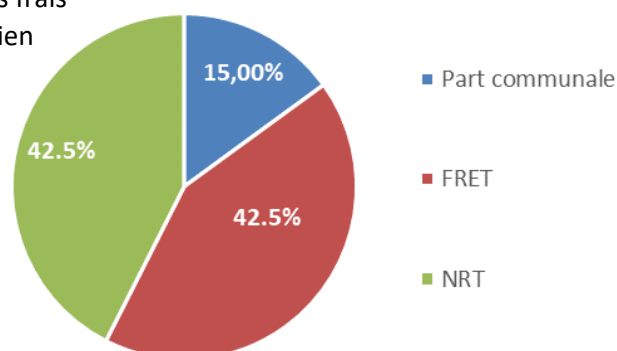
Les communes non-membres de la Région de Nyon peuvent adopter le règlement\* et participer au fonctionnement du fonds régional. En 2023 c'est le cas des communes de Bogis-Bossey, Chésèrex, Commugny et Prangins. Au total, 45 communes participent au mécanisme régional sur la taxe de séjour.

Le Comité de direction de la Région de Nyon est responsable de la gestion de la taxe de séjour régionale et de la taxe sur les résidences secondaires. Il s'appuie dans cet exercice sur la Commission du tourisme. Selon l'article 20 du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires, « à la fin de chaque exercice annuel, le Comité de direction adresse un rapport sur la gestion et les comptes liés à ces taxes au Conseil intercommunal. Les municipalités communiquent ce rapport aux Conseils communaux ou généraux. »

## Principes d'affectation de la taxe de séjour

En 2023, les taxes de séjour sont affectées par règlement selon la répartition suivante :

- **15%** restent dans les communes, pour les frais administratifs de la perception et le soutien aux projets locaux à buts touristiques
- **42,5%** alimentent le fonds régional d'équipement touristique (FRET)
- **42,5%** sont affectés à la promotion touristique (subvention à NRT)



\* <https://regiondenyon.ch/tourisme/taxe-de-sejour/>

# Composition de la Commission du tourisme

En 2023, la Commission du tourisme était composée comme suit :

- Président :
  - M. Stéphane Jayet (Comité de direction Région de Nyon)
  
- Membres exécutifs représentant les communes disposant d'un bureau touristique :
  - Coppet : M. Thomas Marchand
  - Nyon : M. Daniel Rossellat
  - Rolle : Mme Pascale Vollenweider
  - Saint-Cergue : Mme Muriel Archer-Galibourg
  
- Membres exécutifs issus des sous-régions désignés par les communes :
  - Terre Sainte : M. Roberto Dotta
  - Lac Vignoble : Mme Chantal Maurer
  - Jura Lac : Mme Valérie Issumo
  - Asse-et-Boiron : Mme Christel Burri
  
- Membres issus des sous-régions représentant le Conseil intercommunal :
  - Terre Sainte : M. Stéphane Borella
  - Lac Vignoble : M. Jacques Tschudin
  - Jura Lac : Mme Sylvie Mueller
  - Asse-et-Boiron : M. Francis Costiou
  
- Représentants des milieux professionnels :
  - Nyon Région Tourisme : M. Didier Miéville
  - Milieux hôteliers : M. Michaël Garnier
  - Milieux culturels : M. Pierre-Alain Couvreu

# Utilisation de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

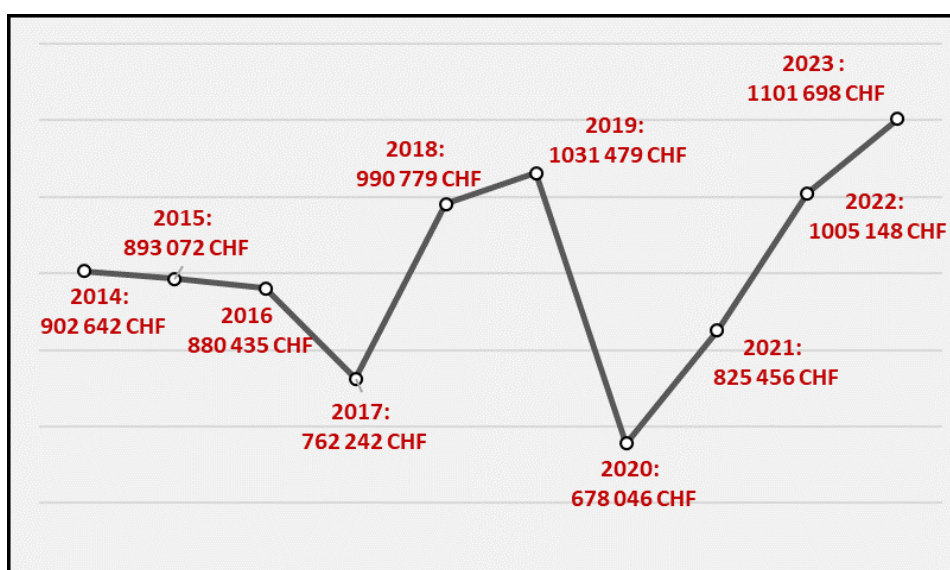
Les informations sur la collecte des taxes de séjour et taxes sur les résidences secondaires pour l'année 2023 ont été communiquées à la Région durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 par les communes.

Année	Nombre de communes	Total taxes 100%	Part communale 15%	Alimentation FRET 42,5%	Promotion touristique (NRT) 42,5%
2017	45	CHF 762 242	CHF 114 336	CHF 356 349	CHF 291 558
2018	45	CHF 990 779	CHF 148 617	CHF 463 190	CHF 378 973
2019	45	CHF 1 031 479	CHF 154 722	CHF 482 216	CHF 394 541
2020	45	CHF 678 046	CHF 101 707	CHF 316 987	CHF 259 353
2021	45	CHF 825 456	CHF 123 819	CHF 385 901	CHF 315 737
2022	45	CHF 1 005 148	CHF 150 772	CHF 427 188	CHF 427 188
<b>2023</b>	<b>45</b>	<b>CHF 1 101 698</b>	<b>CHF 165 254</b>	<b>CHF 468 222</b>	<b>CHF 468 222</b>

Les montants des années précédentes ont été actualisés pour tenir compte des recettes effectivement encaissées.

La clé de répartition qui prévalait jusqu'en 2021 était la suivante : part communale – 15% ; FRET – 46,75% ; NRT – 38,25%.

## Evolution des recettes



# Fonds régional d'équipement touristique (FRET)

Le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) sert au financement de projets touristiques d'importance régionale qui s'inscrivent dans la politique régionale de développement.

Il a été instauré par la mise en place du mécanisme régional de taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires, adopté par le Conseil intercommunal du 4 octobre 2007. Le fonds a commencé à se constituer sur la base des premiers règlements adoptés par les communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le règlement du FRET précise les critères d'attribution d'un soutien financier.

Tous les documents relatifs à la taxe de séjour (formulaire de prélèvement de la taxe, formulaire résidences secondaire, règlement de la taxe, règlement du FRET, formulaire de demande de soutien financier) sont disponibles sur le site internet de la Région de Nyon ([regiondenyon.ch/taxe-de-sejour](http://regiondenyon.ch/taxe-de-sejour)).

## Nouveaux soutiens FRET accordés en 2023

Nouveaux soutiens FRET 2023		
Club Alpin Suisse	Rénovation de la cabane du Carroz	20'000
Association de la Désalpe	Organisation de la Désalpe 2023	8000
Société de sauvetage de Rolle	Fête internationale de sauvetage	12'000
Ville de Nyon	Tour de Romandie féminin	35'000*
Fondation la Garenne	Réalisation d'un parcours immersif avec audioguidage**	45'000**
Communes de Marchissy et Le Vaud	Réalisation d'un parcours ludo-sportif***	10'000***
<b>Total</b>		<b>CHF 130'000</b>

\* dont CHF 15'000 sont la forme de garantie de déficit

\*\* soutien apporté en remplacement d'un soutien du même montant accordé en 2020 pour la réalisation d'une nouvelle volière

\*\*\* CHF 5000 par commune

Les soutiens octroyés constituent des autorisations d'engagements. Ils constituent un maximum. Le versement de ces montants est effectué en fonction de la réalisation des projets soutenus et de leur montant définitif. Ils ne peuvent être directement comparés aux documents comptables, qui retracent les montants effectivement versés.

Nouveau prêt 2023		
Télé-Dôle SA	Bâtiment d'accueil des Dappes	220'000
<b>Total</b>		<b>CHF 220'000</b>

## Rappel

Engagements liés à des décisions antérieures		
Maintenance lourde des installations de la Dôle	Télé-Dôle SA	70'000
Convention culture	Casino théâtre de Rolle	30'000
Convention culture	Far°	20'000
Convention culture	Usine à gaz	30'000
Convention culture	Visions du Réel	30'000
<b>Total</b>		<b>CHF 180'000</b>

# Présentation des nouveaux projets ayant fait l'objet d'un soutien FRET en 2023

## **Rénovation de la cabane du Carroz – Arzier-Le Muids**

- Porteur de projet : Club Alpin Suisse (CAS) – Section Genève
- Budget : CHF 700'000
- Montant attribué : CHF 20'000

La Cabane du Carroz est située sur le territoire de la commune d'Arzier-Le Muids. Il s'agit d'un hébergement de 18 places qui est accessible toute l'année. Un important projet de rénovation a été engagé en 2023 avec pour but d'améliorer le confort des prestations, mettre aux normes l'établissement et améliorer ses performances environnementales.

Le projet doit permettre de générer de nouvelles nuitées dans l'établissement, en passant de 500 /1000 nuitées actuellement à 2000/2500 nuitées à moyen terme. Le projet s'inscrit en cohérence avec la politique régionale de développement et son axe dédié au tourisme de nature. L'hébergement est une composante essentielle de l'offre touristique et le périmètre jurassien présente un déficit qualitatif et quantitatif de lits touristiques à l'heure actuelle.

Pour ces raisons, un soutien ponctuel de CHF 20'000 maximum a été accordé pour cette opération.

## **Organisation de l'édition 2023 de la Désalpe de Saint-Cergue**

- Porteur de projet : Association de la Désalpe de Saint-Cergue
- Budget : CHF 110'000
- Montant attribué : CHF 8000

La 36ème édition de la Désalpe était prévue le 30 septembre 2023 à St-Cergue. Chaque année, le dernier samedi de septembre, l'évènement célèbre la descente de 8 à 9 troupeaux représentant environ 700 bovins. L'évènement rassemble jusqu'à 15'000 à 20'000 spectateurs les bonnes années.

La Désalpe constitue un moment fort de la saison touristique estivale dans la région et attire notamment un public de la Côte vaudoise, de Genève, de France voisine. Cette fête de village célèbre la descente des vaches accompagnées par leurs amodiateurs. L'évènement vise au maintien et à la perpétuation de cette coutume avec la présentation d'activités folkloriques. La Désalpe participe à la promotion de la région et du Jura, avec une importante couverture médiatique.

Compte tenu des éléments ci-dessus, un soutien de CHF 8000 maximum a été accordé pour l'édition 2023 de la Désalpe de Saint-Cergue. Le montant de CHF 8000 correspond aux frais d'infrastructures et d'équipement dans le budget de l'évènement.

## **Organisation de la fête internationale de sauvetage : Inter Rolle 2023**

- Porteur de projet : Société de sauvetage de Rolle
- Budget : CHF 120'000
- Montant attribué : CHF 12'000

La fête internationale du sauvetage a été organisée en 2023 par la Société de sauvetage de Rolle avec pour but de réunir les 34 membres de la Société Internationale de Sauvetage du Léman autour de différentes épreuves sportives. Les épreuves ont permis de présenter au public les interventions et les gestes de secours que les sociétés sont amenées à réaliser. L'évènement s'est déroulé sur les quais et la place du château de Rolle. Un spectacle, des concerts, un brunch et diverses animations aquatiques ont été proposés au public.

Inter Rolle 2023 a constitué un évènement marquant de la saison touristique estivale 2023. Outre sa vocation festive, l'évènement présentait un intérêt pédagogique pour la population qui a pu être sensibilisée à la question du sauvetage. Il offrait également la possibilité de valoriser le vaste patrimoine naturel que constitue le lac Léman.

Compte tenu du caractère ponctuel de l'évènement, un soutien de FRET de CHF 12'000 a été octroyé à la manifestation.

## **Accueil de l'arrivée du Tour de Romandie féminin 2023**

- Porteur de projet : Ville de Nyon
- Budget : CHF 111'700
- Montant attribué : CHF 35'000

La Ville de Nyon a sollicité un soutien FRET pour l'accueil de l'arrivée du Tour de Romandie féminin. L'épreuve connaissait sa deuxième édition du 15 au 17 septembre 2023 avec une caravane d'environ 1'200 personnes dont 100 journalistes. L'arrivée de l'étape finale a eu lieu le 17 septembre à Nyon, sur les rives du lac, face à l'Usine à Gaz. Les parcs et rives du lac accueillait à cette occasion le village de fête et de nombreuses animations pour le public.

Il s'agit d'une nouvelle course cycliste inscrite au calendrier international UCI Women's WorldTour qui réunit les 15 meilleures équipes mondiales. L'évènement devait permettre une médiatisation importante de Nyon et de la région au niveau national et international : reportages TV, direct TV, presse etc. (10 à 12h de couverture sur les chaînes SRG SSR).

L'organisation de l'évènement met en avant le cyclisme et le sport féminin. Un travail important a été mis en place pour la prise en compte de l'environnement (ex. : gestion des déchets, utilisation des transports publics, etc.)

Un soutien de CHF 35'000 a été accordé à la Ville de Nyon dans le cadre du Fonds régional d'équipement touristique, dont CHF 15'000 sous la forme de garantie de déficit.



## **Fondation la Garenne : réalisation d'un parcours immersif avec audioguidage**

- Porteur de projet : Fondation La Garenne
- Budget : CHF 484'950 TTC
- Montant attribué : CHF 45'000

Le parc animalier de la Garenne est le site le plus fréquenté du Jura vaudois et joue un rôle important dans l'activité touristique régionale et cantonale. Après la création et l'ouverture de ses nouvelles installations en 2016, le site connaît une évolution favorable de sa fréquentation (66'000 visiteurs en 2022) et entend poursuivre son développement.

A cette fin, la Garenne prévoit la mise en place d'un parcours immersif au sein du parc animalier en se dotant de 200 audioguides. Les visiteurs auront ainsi un accès libre à une manne exhaustive d'informations qualitatives en plusieurs langues, leur permettant à la fois de s'informer et de mieux comprendre les enjeux actuels liés à l'érosion de la biodiversité.

Ce projet traduit une évolution du positionnement de la Garenne : la fondation souhaite désormais faire du parc un endroit de culture et d'éducation plus qu'un lieu de loisir et de divertissement. Le projet vise à la fois le public familial mais également les jeunes adultes ou encore celui des classes d'écoles, de collèges, de gymnases et des hautes écoles. Les contenus développés seront adaptés à ces différents publics, tout en conservant une validité scientifique.

Le projet doit permettre d'attirer de nouvelles clientèles mais aussi générer une nouvelle source de recettes en contribuant à l'image et la notoriété touristique régionale. Le site joue un rôle de moteur pour le tourisme dans la région de Nyon et son développement est de nature à générer de nouvelles retombées directes et indirectes. L'initiative doit aussi contribuer à la diversification touristique de la région ainsi qu'au développement d'un tourisme quatre saisons.

Partant du constat qu'un soutien avait déjà été attribué, en 2020, pour la création d'une volière alors que le projet n'a pas été réalisé, le Comité de direction a décidé de transférer ce soutien de CHF 45'000 à la réalisation du nouveau projet. En complément, la Région de Nyon a adopté un préavis régional pour l'obtention d'un financement au titre de la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE). Ce soutien LADE a été obtenu à hauteur de CHF 194'000.

## **Réalisation d'un sentier ludo-sportif dans les forêts jurassiennes**

- Porteurs : Communes de Marchissy (chef de file), Le Vaud et Bassins
- Budget : CHF 107'500 TTC
- Montant attribué : CHF 10'000 (CHF 5000 - Marchissy ; CHF 5000 - Le Vaud)

Ce soutien concerne la création d'un sentier thématique ludo-sportif sur les communes de Marchissy, Le Vaud et Bassins. Le sentier des 3 villages est un nom provisoire. Le projet doit permettre de développer une nouvelle offre touristique et améliorer les prestations d'accueil dans le bas des forêts jurassiennes. L'itinéraire passera exclusivement sur les propriétés et territoires des trois communes. Il proposera des variantes afin de rendre l'itinéraire accessible au plus grand nombre. Un parcours sportif de 7 km sera réalisé sur la grande boucle avec la possibilité pour les visiteurs de choisir parmi différents accès et différents parkings.

Le projet vient combler un manque d'offre touristique sur le Pied du Jura. Des panneaux d'information seront disponibles à chaque point d'accès ainsi que le long du parcours.

Tous les aménagements prévus seront réalisés en bois de la région. Le projet s'inscrit en cohérence avec le plan directeur forestier qui affirme la nécessité d'assurer un accueil du public dans les basses forêts du Jura. Une analyse précise du projet au regard de l'impact sur les sites naturels traversés a été réalisée. Le projet présente enfin un intérêt en période de forte chaleur.

Le coût prévisionnel du projet est de CHF 107'500. Les coûts sont répartis à niveau égal entre les 3 communes soit CHF 35'833 par commune. Un soutien de CHF 10'000 a été attribué, ce

montant étant réparti entre Le Vaud et Marchissy (CHF 5000 par commune). La Région de Nyon n'a pas pu soutenir la Commune de Bassins qui n'adhère pas au règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.

### **Prêt pour la réalisation du bâtiment d'accueil des Dappes**

- Porteur de projet : Télé-Dôle SA
- Budget : CHF 5'600'000 environ
- Montant attribué : CHF 220'000 (prêt)

Télé-Dôle SA a sollicité auprès de la Région de Nyon un prêt de CHF 220'000 pour la réalisation du bâtiment d'accueil des Dappes. Ce prêt a pour but de permettre à Télé-Dôle SA de trouver le financement nécessaire à la finalisation des travaux du bâtiment qui constituera la porte d'entrée du domaine quatre saisons Jura sur Léman.

Télé-Dôle SA avait estimé en 2018 le coût de réalisation à CHF 2,2 millions, sur la base d'une étude de faisabilité réalisée par un architecte français. C'est en fonction de ce montant que le plan de financement a été élaboré et que les différents soutiens ont été sollicités et/ou octroyés (LADE, DISREN, FRET, etc.) Sur la base du programme de l'exploitant, Télé-Dôle SA a organisé en 2018 un concours d'architecture transfrontalier sur invitation. Le lauréat lausannois a chiffré le projet en 2019 en mettant en évidence que le coût de réalisation serait bien supérieur que l'estimation initiale.

Télé-Dôle SA a trouvé un financement complémentaire de CHF 1'650'000 qui a été cautionné par la Région de Nyon en 2021. Un accord a par ailleurs été trouvé avec l'exploitant pour un loyer complémentaire permettant à Télé-Dôle SA de rembourser l'emprunt et de payer les intérêts.

Compte tenu des soumissions rentrées et avec l'augmentation des coûts de la construction sur France, le coût du projet a été finalement estimé à environ CHF 5'600'000 avec un plan de financement à finaliser.

C'est dans ce contexte que Télé-Dôle SA a sollicité auprès de la Région de Nyon un prêt de CHF 220'000 dans le cadre du FRET. Il s'agit d'un prêt sans intérêt remboursable dans un délai de 48 mois maximum avec la possibilité d'un remboursement anticipé. En effet, Télé-Dôle SA est entré dans un processus de recherche de financement complémentaire et a besoin de ce montant afin de lui permettre d'avoir le temps nécessaire à la consolidation de son plan de financement.

# Nyon Région Tourisme (NRT)

Nyon Région Tourisme (NRT) définit et conduit la politique de marketing et de promotion touristique régional, assure l'accueil et l'information aux hôtes, développe et commercialise des produits touristiques sur le plan régional. La justification des engagements de NRT est disponible dans les rapports annuels de gestion de l'association.

## Communes

Les 15% de la taxe de séjour restant dans les communes doivent être affectés aux frais administratifs de la perception de la taxe ou à des projets à buts touristiques. Chaque commune est libre de son utilisation mais doit être en mesure de justifier les utilisations.

## Révision du règlement

La Région a engagé en 2022 un processus de révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires, dont les objectifs sont les suivants :

- Assurer dans la durée le financement de la nouvelle carte de transport selon le préavis soumis au Conseil intercommunal de la Région de Nyon le 29 septembre 2022 (qui prévoit le financement de la carte pour deux ans) ;
- Permettre la clarification des règles d'assujettissement et d'exonération ;
- Simplifier les règles de perception de la taxe pour les communes et les hébergeurs ;
- Faciliter et simplifier l'ensemble de la procédure de déclaration et de gestion de la taxe ;
- Permettre le prélèvement de la taxe de séjour sur les logements commercialisés via des plateformes en ligne (Airbnb etc.)